



Domicile Bonnard63 &lt;bonnard63@gmail.com&gt;

**[Saisine] Prise en charge du dossier 20250519-145705-050320**

1 message

**LES CONCILIEURS DE JUSTICE** <philippe.roche@conciliateurdejustice.fr>

19 mai 2025 à 16:25

À : bonnard63@gmail.com

**LES CONCILIEURS DE JUSTICE**  
Concilier pour Réconcilier

Madame, Monsieur,

Vous avez saisi un conciliateur de justice, et votre demande a été enregistré sous le n°:  
20250519-145705-050320

Ce dossier a été pris en charge par le conciliateur de Justice :  
monsieur Philippe ROCHE

Mail : philippe.roche@conciliateurdejustice.fr

Il va vous contacter rapidement, mais vous pouvez également le joindre à l'adresse mail  
ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

---

Conciliateurs de France, Fédération des associations de conciliateurs de justice

42, rue de Maubeuge, Paris 9ème

Siret : 404 935 041 00057 - RNA W751051097

Contact

— Envoyé par LES CONCILIEURS DE JUSTICE



## **LES CONCILIEURS DE JUSTICE**

### **Concilier pour Réconcilier**

**Votre demande est enregistrée sous le numéro : 20250519-145705-050320**

**Elle est transmise au conciliateur de justice exerçant à :**

Bureau des conciliateurs de Clermont-Ferrand

**Vous allez recevoir par courriel à l'adresse : [bonnard63@gmail.com](mailto:bonnard63@gmail.com)**

la copie de votre saisine en ligne  
les indications utiles sur le devenir de votre demande  
les modalités de la tentative de règlement de ce différend

Le conciliateur de justice est susceptible de vous contacter.

**Si vous ne recevez pas le message, vérifiez qu'il n'a pas été renvoyé en indésirable.**

Votre dossier est bien pris en compte et transmis au conciliateur de justice. Il vous contactera dans les meilleurs délais pour la suite de son examen.



(<http://www.justice.gouv.fr/>)

**LES CONCILIEURS DE JUSTICE © 2016-2025**

[justice.fr](http://justice.fr)  
[legifrance.fr](http://legifrance.fr)  
[servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)

Données personnelles RGPD  
Mentions légales  
Contact



## Demande de conciliation par un conciliateur de justice

enregistrée sur le site [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

N° de dossier 20250519-145705-050320

Date de saisine 19/05/2025

### Votre différend

|                           |                                                                                  |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Lieu                      | France                                                                           |
| N° et nom de la voie      | 12 bd thermal                                                                    |
| Complément d'adresse      |                                                                                  |
| Code postal               | 63100                                                                            |
| Commune                   | CLERMONT-FERRAND                                                                 |
| Pays                      | FR                                                                               |
| Type de différend         | Voisinage (immobilier)                                                           |
| Description du différend  | Litige de voisinage au sujet d'un droit de passage                               |
|                           | Un dossier complet a été déposé en boîte aux lettres du bureau des conciliateurs |
|                           | Rue Rameau                                                                       |
| Listes des pièces jointes | Le demandeur n'a joint aucune pièce.                                             |

**Vous êtes demandeur, personne physique n'agissant pas à titre professionnel.**

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| Civilité                         | Monsieur       |
| Votre nom de naissance           |                |
| Votre nom d'usage (d'époux (se)) | BONNARD        |
| Votre prénom                     | Michel         |
| Votre date de naissance          | 08-03-1954     |
| Le lieu de votre naissance       | AUBUSSON 23200 |
| Nationalité                      | Française      |
| N° et nom de la voie             | 12 bd thermal  |



Domicile Bonnard63 &lt;bonnard63@gmail.com&gt;

**[Saisine] Réception du dossier 20250519-145705-050320**

1 message

**LES CONCILIEURS DE JUSTICE** <nepasrepondre@conciliateurdejustice.fr>

19 mai 2025 à 14:57

À : bonnard63@gmail.com

**LES CONCILIEURS DE JUSTICE**  
Concilier pour Réconcilier

Madame, Monsieur,

Vous avez saisi un conciliateur de justice pour tenter de régler à l'amiable et gratuitement un différend qui vous oppose à un tiers par une conciliation.

La copie de votre demande enregistrée sous le n° : 20250519-145705-050320 est en pièce jointe

Vous avez choisi le conciliateur qui assure une permanence située :

Bureau des conciliateurs de Clermont-Ferrand

Si nécessaire, le conciliateur de justice vous contactera pour éclaircir certains points de votre demande.

Si le conciliateur ne vous a pas contacté dans les 20 jours de votre demande, vous pouvez relancer, en cliquant ici

**Modalités de la tentative de conciliation**

D'abord, il vérifie que le différend que vous décrivez entre dans le champ de ses compétences :

- sur la matière du différend: s'il n'est pas compétent, il devra renoncer à tenter une conciliation et vous en avertira;
- sur le plan territorial: s'il n'est pas compétent, il transmettra votre demande au conciliateur en capacité de la recevoir et vous en avertira.

Pour tenter la conciliation, il prendra contact avec votre adversaire, pour que ce dernier lui fasse part de ses observations.

Il convoquera, sauf exception, une réunion de conciliation à sa permanence, entre vous-même et votre adversaire en vue, d'organiser le dialogue entre vous et d'essayer de parvenir à un accord.

Si l'accord est possible, il peut être constaté par écrit, signé de chacune des parties et du conciliateur de justice.

Chaque partie reçoit un original de cet accord. Un autre original de cet accord est déposé par le conciliateur de justice au greffe du tribunal d'instance compétent. Chacune des parties a la possibilité de demander l'homologation de l'accord par le juge pour recevoir force exécutoire. Il aura alors valeur de jugement.